



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Quel développement concernant l'hydrogène ?

Question écrite n° 39077

Texte de la question

M. José Evrard alerte Mme la ministre de la transition écologique concernant la mise en avant de l'hydrogène par la région Hauts-de-France. Depuis 2013, la région des Hauts-de-France a massivement investi dans le secteur de l'hydrogène via son projet de troisième révolution industrielle en Hauts-de-France. Présentée comme l'énergie renouvelable du futur, l'hydrogène conserve néanmoins quelques inconvénients. Elle est aujourd'hui produite à 96 % à partir d'énergie fossile, soit par reformage de gaz naturel, soit par gazéification de charbon de bois, des procédés tous deux émetteurs de CO₂. Si l'intention sur le long terme est d'utiliser des technologies de fabrication d'hydrogène par des procédés non émetteurs de CO₂ afin d'obtenir de l'hydrogène décarboné, rien ne nous dit que cette volonté d'innovation puisse se vérifier dans la durée. En effet, de récentes études menées par des constructeurs automobiles ont démontré qu'une voiture alimentée par de l'hydrogène consommait 1,7 fois plus d'énergie primaire qu'une voiture électrique. De plus, pour la même distance parcourue avec de l'hydrogène, on consomme trois fois plus d'énergie qu'avec de l'électricité. L'hydrogène présente donc un double inconvénient : sa production émettrice de CO₂ et son utilisation qui s'avère être énergivore. En conséquence, il lui demande de faire toute la lumière sur l'hydrogène afin de la présenter de la manière la plus objective aux habitants de la région des Hauts-de-France.

Données clés

Auteur : [M. José Evrard](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39077

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4332

Question retirée le : 18 janvier 2022 (Fin de mandat)